

Image not found or type unknown



PROFESSIONS AUTORISEES EN MAISON DE SANTE

Par J., le 13/11/2019 à 16:58

Bonjour

la loi dit que les professionnels autorises a exercer en maison de sante sont les medecins les auxiliaires medicaux (tels que definis dans le code de la sante publique) et les pharmaciens :

Est ce que l'un de ces professionnels ou la SCM par laquelle ils sont lies a le droit de sous louer un local à un autre professionnel tel que osteopathe, psychologue, socio-estheticienne, opticien ou dieteticienne ?

merci

cordialement

J.